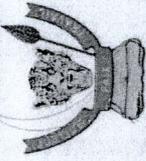


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 260/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/AOIR/CGMP-SG/2023, conclu avec l'Agence pour la Promotion des Classes Moyennes Congolaises, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinquante-un mille deux cent nonante-trois, dix centimes (USD 51 293,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent cinquante-neuf, cinq centimes (USD 359,05), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/12/2024.

Directeur Administratif et Financier

P.O.

